

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 12 DECEMBRE 2011**

L'An deux mil onze, le douze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

Etaient présents : MM Josette JEAN, Christiane GUIGNON, Michel BARBIER, Olivier DAPPE, Frédéric PLANCHE, Florence LION, Claude FRIOU, Thierry LENNE, Kip VERGER, Stéphane DEBIAIS, Alain FERRAND, Bruno FELI.

Etaient absents excusés représentés : Jean-Pierre DUVAL pouvoir donné à Christiane GUIGNON, Brigitte LAUVAUX pourvoir donné à Josette JEAN

Etait absente non excusée non représentée : Natacha BLANPAIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Frédéric PLANCHE se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2011

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2011 dont copie a été adressée à chaque Conseiller est soumis à approbation

Après en avoir délibéré et voté le procès-verbal du Conseil du 13 septembre 2011 est adopté, à l'unanimité.

Avant d'aborder l'Ordre du Jour, Madame le Maire souhaiterait rajouter des points supplémentaires :

- ⌘ **Achat de terrain,**
- ⌘ **Modification de la Décision Modificative Budgétaire n°2,**
- ⌘ **A.M.E. – Actions sur le Thème de « l'arbre ».**

Les Conseillers Municipaux **acceptent à l'unanimité** l'ajout de ces points.

TRAVAUX

AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC – RESULTAT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement de l'espace public et présente les plans correspondants.

La remise des offres était le 5 décembre 2011 à 11 heures et la commission d'Appel d'Offres s'est réunit le même jour à 14 heures pour l'ouverture de plis.

5 entreprises avaient retiré le dossier mais seulement 2 d'entre elles ont répondu, à savoir l'entreprise STAR Ile de France et l'entreprise EUROVIA. Le dossier comprend 1 tranche ferme et 2 tranches conditionnelles (tranche conditionnelle n°1 : trottoirs jusqu'à l'église ; tranche conditionnelle n°2 : parking devant l'école actuelle).

Suite à l'étude des dossiers, il ressort :

Montant des Offres Avant négociation	Tranche ferme	Tranche ferme + Tranche conditionnelle n°1	Tranche ferme + tranche conditionnelle n°2	Tranche ferme + tranches conditionnelles n°1 et n°2
STAR Ile de France	272 282.18 € H.T.	349 170.13 € H.T.	312 204.25 € H.T.	389 092.20 € H.T.
EUROVIA	343 956.71 € H.T.	442 134.28 € H.T.	400 042.41 € H.T.	498 219.98 € H.T.

Madame le Maire rappelle que les travaux étaient estimés à 441 157.50 € H.T par le Maître d'Oeuvre.

La Commission d'Appel d'Offres a reçu chaque candidat lors d'un rendez-vous de négociation qui a eu lieu le vendredi 9 décembre 2011.

Montant des Offres Après négociation	Tranche ferme	Tranche ferme + Tranche conditionnelle n°1	Tranche ferme + tranche conditionnelle n°2	Tranche ferme + tranches conditionnelles n°1 et n°2
STAR Ile de France	272 282.18 € H.T.	349 170.13 € H.T.	312 204.25 € H.T.	389 092.20 € H.T.
EUROVIA	311 786.50 € H.T.	398 799.22 € H.T.	356 535.63 € H.T.	443 548.35 € H.T.

L'entreprise STAR Ile de France n'a pas souhaité apporter de modification tarifaire suite à la négociation.

Classement des candidats Après négociation	Note technique /10	Prix /10	Note générale /10	Classement
STAR Ile de France	8	10	9.20	2
EUROVIA	10	8.77	9.26	1

Monsieur De Puybaudet, Maître d'œuvre a réalisé l'analyse des offres (négociation comprise) et l'a soumise à la commission d'Appel d'Offres le 12 décembre 2011 à 15 heures. Monsieur Alain FERAND souligne la qualité du travail réalisé par Monsieur De Puybaudet et l'aide qu'il apporte à la commune dans le choix des entreprises et le suivi des travaux.

La Commission d'Appel d'Offres propose, après avoir longuement étudié les dossiers, de retenir l'entreprise EUROVIA.

Au vu des explications des membres de la Commission d'Appel d'Offres, Madame le Maire souhaite que les membres du Conseil Municipal se prononcent sur le choix de l'entreprise à retenir pour les travaux d'Aménagement de l'Espace Public rue de la Vesgre.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'entreprise EUROVIA pour la réalisation des travaux d'Aménagement de l'Espace Public – rue de la Vesgre.

L'ordre de service sera signé avant fin décembre et les travaux démarreront le 16 janvier 2012 pour une durée prévisionnelle de 5 mois (tranche ferme + tranche conditionnelle n°1). La tranche conditionnelle n°2 ne pourra démarrer que lorsque l'école actuelle sera libérée.

TRAVAUX DIVERS

Voirie RD983 : rond point sur le territoire de Bourdonné hors agglomération

La dernière phase du chantier (enrobé de l'intégralité du giratoire et des embranchements) sera réalisée les 14 et 15 décembre 2011. La RD 983 (du clos d'Houël au giratoire) et la RD 936 (du giratoire à la rue du Hallier) seront barrées à toutes circulations et déviées par la RD 936 direction Saint Léger en Yvelines.

Pour rejoindre Gambais, les automobilistes pourront soit passer par Saint Léger en Yvelines/Gambaiseuil ou Boutigny/Dannemarie.

Les horaires de transport scolaire pour le collège sont modifiés et affichés dans les abribus.

La fin de travaux est prévue pour fin décembre.

Eglise : Avancement des travaux

L'entreprise GREVET effectue les dernières finitions aux travaux et débute le nettoyage du chantier.

2 arbres ont été abattus devant l'église. L'éclairage de celle-ci devrait être installé très rapidement.

La réception du chantier est prévue le 9 janvier 2012 à 14 heures

Maison des Hirondelles : travaux en cours et à prévoir.

Les travaux de peinture sont finis. Les parquets seront poncés et vitrifiés, les tomettes seront décapées.

La contre expertise pour le dégât des eaux à lieu le 14 décembre 2011.

Ecole à Condé : avancement des travaux

Madame le Maire informe que lors de la dernière réunion du Comité Syndical A.B.C., il a été voté des avenants au marché de l'école ce qui amène un surplus de 11 324.46 € HT.

FINANCES

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR PROGRAMMES DIVERS

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de reporter ce point d'ordre du jour au prochain Conseil Municipal, à ce jour elle ne possède pas assez d'éléments à présenter aux Conseillers Municipaux.

MODIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Madame le Maire informe son conseil qu'il convient de modifier la délibération n°197/2011 approuvé lors du Conseil Municipal du 21 novembre dernier afin d'y apporter les modifications suivantes :

- ⊗ approvisionnement du compte 673 « Titres annulés sur exercice antérieur » par le compte 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement » pour un montant de 10€
- ⊗ approvisionnement du compte 1323 « Subventions d'équipement non transférables – Départements » par le compte 2315 « Immobilisations corporelles en cours – Installations, matériel et outillage techniques » pour un montant de 5 107€

afin de régulariser des recettes créditées par erreur sur le budget primitif de 2010.

Madame le Maire rappelle que le compte 673 a été utilisé pour le remboursement d'un titre d'un montant de 9.49€ trop perçu pour le compte d'ERDF (titre n°114 bd 24 du 14/10/2010) et le compte 1323 pour le remboursement de crédit d'un montant de 5 106.69€ trop perçu par le Conseil Général des Yvelines suite aux travaux de réfection de trottoirs sur la RD71 (titre n°14 bd 4 du 11/02/2010).

Madame le Maire propose donc de

Débiter le compte 2315 « Immobilisations corporelles en cours » pour un montant de 5 107 euros

Débiter le compte 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement » pour un montant de 10 euros

et

Créditer le compte 673 « Titres annulés sur exercice antérieur » pour un montant de 10 euros

Créditer le compte 1323 « Subventions d'équipement non transférables – Départements » pour un montant de 5 107 €

Après les différents approvisionnements effectués les comptes se présenteront comme suit :

	Au 12/12/2011	Au 13/12/2011
673 « Titres annulés sur exercice antérieur »	0.00	10.00
1323 « Subventions d'équipement non transférables – Départements »	0.00	5 107.00
022 « Dépenses imprévues de fonctionnement »	8 000.00	7 990.00
2315 « Immobilisations corporelles en cours – Installations, matériel et outillage techniques »	691 131.15	686 024.15

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de modifier la Décision Modificative Budgétaire n°2 comme ci-dessus expliqué.

AGENCE POSTALE COMMUNALE – CONTRAT ANTARGAZ

Madame le Maire a reçu en Mairie le représentant de la société Antargaz, propriétaire de la cuve de gaz située à l'Agence Postale Communale et utilisée pour le chauffage des locaux, avec qui elle a signé le transfert de contrat.

Madame le Maire fait un bref compte-rendu de son entretien et explique le contenu du contrat (durée de 6 ans, consommation de 1500l/an).

Madame le Maire informe les membres du Conseil que comme convenu, elle a envoyé un courrier à Poste-Immo relatant tous les désagréments subis lors de la reprise de l'agence postale ainsi que des problèmes rencontrés toujours non résolus à ce jour.

ACHAT DE TERRAIN

Madame le Maire a reçu un courrier de l'UDAF lui proposant d'acquérir un terrain boisé de 1 320m² route de la Mare aux Biches appartenant à un ancien administré de la commune pour la somme de 1 320€.

Il y a déjà quelques années, Madame le Maire avait été contactée pour ce dossier pour lequel le Conseil Municipal avait fait une proposition financière. Le vendeur s'était rétracté par la suite.

Madame le Maire souhaite que les membres du Conseil Municipal se positionnent sur l'acquisition de cette parcelle et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à l'achat.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle boisée pour la somme de 1 320€ et

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

A.M.E. – ACTIONS SUR LE THEME DE « L'ARBRE »

Madame le Maire a reçu en Mairie un courrier émanant de Mme PETITJEAN, dont chaque conseiller a été destinataire, souhaitant étudier la possibilité d'actions sur le thème de « l'arbre », thème retenu de surcroît par l'équipe pédagogique du regroupement ABC.

Le premier projet serait de planter un arbre à un endroit déterminé par l'ensemble du Conseil Municipal qui ferait, par la même occasion, une activité pour l'école et le deuxième projet, nécessitant quant à lui une étude plus approfondie, de créer un verger « hautes tiges » sur un terrain communal.

Madame le Maire souhaite que les membres du Conseil Municipal réfléchissent aux projets de l'A.M.E afin qu'une décision puisse être donnée à Madame PETITJEAN dès que possible.

Madame Florence LION prendra contacte avec Madame PETITJEAN début janvier afin de fixer un rendez-vous auquel Monsieur Olivier DAPPE participera également.

QUESTIONS DIVERSES

Projet du Rohard :

Une réunion s'est déroulée avec le lotisseur et le Maître d'œuvre des VRD le 12 décembre 2011 afin de préparer le permis d'aménager qui devrait être déposé en fin d'année.

Urbanisme :

Dossier contentieux : Madame le Maire rappelle un dossier d'urbanisme en contentieux rue du Vieux Village. Un courrier des services contentieux de la DDT, reçu ce jour, interpelle Madame le Maire sur la mise en conformité des travaux. Il convient de constater si les modifications ont été apportées.

Reconstruction : Madame le Maire avait reçu une propriétaire rue des Brières, demandant la reconstruction d'une ruine correspondante à une ancienne scierie. A ce jour, cette ruine n'est pas matérialisée sur les plans de POS et de cadastre.

Madame le Maire et Monsieur Alain FERRAND ont étudié sa demande. Après réflexion, en vue du règlement du POS, il n'est pas possible de reconstruire ce bâtiment (changement d'affectation, problème d'assainissement...).

Sécurité

La Gendarmerie intervient régulièrement sur les communes des alentours pour des cambriolages et vols à l'arraché. Les malfaiteurs opèrent à tout moment de la journée. Elle conseille la plus grande vigilance. N'hésitez pas à contacter leurs services si vous apercevez quelque chose de suspect.

Listes électorales

Madame le Maire rappelle que les Condéens (notamment les nouveaux arrivants) ont jusqu'au 31 décembre 2011 à 12h pour s'inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir voter à Condé en 2012.

Vœux du Maire

Madame le Maire et l'ensemble des Conseillers Municipaux présenteront leurs vœux à la population le 14 janvier 2012 à 11 heures à la Salle Polyvalente Intercommunale – rue des Brières.

CCPH

La CCPH propose de participer au suivi de l'évolution des paysages communaux en choisissant une photographie ou carte postale ancienne d'au moins 30 ans et de faire la même photographie aujourd'hui. Elles feront l'objet d'une exposition regroupant tous les paysages de la Communauté de Communes.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la CCPH : www.cc-payshoudanais.fr rubrique « Exposition photographique des paysages ».

Circonscriptions électorales

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les circonscriptions électorales ont été modifiées.

Publicité

Madame le Maire appelle à la vigilance quant aux publicités récurrentes pour l'achat de l'or. Ce commerce est très réglementé et ne peut pas être pratiqué n'importe où.

Ecole Maternelle de Bourdonné

Madame le Maire informe que l'école de Bourdonné organise une fête à la Salle Polyvalente Intercommunale le 13 décembre 2011.

Téléthon

Madame Christiane GUIGNON fait un bref compte-rendu de la matinée de vente au profit du Téléthon. Entre la vente d'objets de l'école, les viennoiseries par la Mairie et les objets divers confectionnés par Madame Fricker, il a été collecté 1018€.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES OU EN COURS D'INSTRUCTION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

Permis de construire en cours d'instruction :

BONNET	32, rue de la Poterie	Création combles
SCI FARVAULT	15, rue du Vieux Village	Extension Boulangerie + création de 2 nouveaux locaux commerciaux

Déclaration Préalable en cours d'instruction

SAKER	3, rue de la Vallée Guérin	Mur non mitoyen
PHILIPPE	12, route de la Cavée	Construction d'une véranda
GIRARDIN	Route de la Mare aux Biches	Détachement d'un terrain

Déclaration Préalable accordée

GUEGUEN	5, rue du Rohard	Création de 2 châssis de toit
---------	------------------	-------------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire
Josette JEAN